

Québec, le 15 octobre 2008

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche
par Cartier énergie éolienne inc.**

Madame la Coordonnatrice,

La présente fait suite à votre demande d'informations à la suite de
l'audience publique sur l'étude du dossier des projets cités en rubrique.

Vous trouverez en annexe les réponses aux questions demandées.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement
utile et vous prie d'agréer, Madame la Coordonnatrice, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,


Serge Fournier

p. j

**Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche
par Cartier énergie éolienne inc.**

Ministère du Tourisme

Question 1

Quelle est la position du ministère en ce qui concerne précisément :

- a. le projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;
- b. le projet de parc éolien de Montagne Sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme ?

Réponse

Dans le cadre des deux projets, le Ministère a pris connaissance de l'étude d'impact du promoteur dans le cadre de la consultation menée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Par la lecture de l'étude d'impact et des documents s'y rattachant, le Ministère devait déterminer si tous les éléments, relevant de sa compétence, et requis par la directive de la ministre du MDDEP, ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif). Les résultats de l'analyse se traduisaient, le cas échéant, par des questions ou commentaires transmis à l'initiateur du projet. L'analyse ne portait pas sur le projet et ses impacts.

Dans les deux cas, le Ministère a estimé que les renseignements ont été traités de façon satisfaisante et valable. Il va se prononcer ultérieurement sur les projets lorsque le MDDEP le consultera de nouveau.

Question 2

Quels sont les différents types de clientèle touristique qui fréquentent la Gaspésie et dans quelle proportion (par exemple, tourisme de passage, tourisme d'aventure, tourisme culturel...) ? Veuillez aussi indiquer ce que recherchent ces types de clientèle.

Réponse

Les données du ministère ne permettent pas de départager les différents types de clientèle touristique (tourisme d'aventure, culturel, de passage...). Les dernières données disponibles sont celles qui proviennent de l'*Enquête sur les voyages des Canadiens* (EVC) menée par Statistique Canada en 2004.¹ Il faut toutefois utiliser ces données avec réserve puisque la marge d'erreur qui y est associée est élevée. Cette enquête a été menée par questionnaire et les répondants pouvaient indiquer plusieurs choix de réponse.

L'EVC en 2004 a porté sur les activités pratiquées par les touristes québécois en Gaspésie qui représentaient alors 83,3 % du tourisme. Quant aux autres catégories de touristes :

- 7,1 % provenaient du reste du Canada ;
- 4,0 % provenaient des États-Unis ;
- 5,6 % d'Outre-Mer.

Pour les activités pratiquées par les touristes d'agrément québécois en Gaspésie, les résultats² sont les suivants.

| | |
|--|------------------|
| | 2004 |
| ASSISTÉ À UN FESTIVAL OU FOIRE | 13 % |
| ASSISTÉ À UNE MANIFESTATION CULTURELLE | 8 % |
| VISITE D'UN PARC NATIONAL / PROVINCIAL NATUREL | 46 % |
| VISITE D'UN SITE HISTORIQUE | 34 % |
| PRATiqué DES ACTIVITÉS SPORTIVES / PLEIN AIR | 47 % |
| NAVIGATION (MOTEUR, VOILIER, KAYAK, CANOT, AUTRES) | 8 % |
| AUTRES ACTIVITÉS AQUATIQUES | 1 % |
| CHASSE | 1 % |
| PÊCHE | 11 % |
| OBSERVATION DES OISEAUX OU DE LA FAUNE | 4 % |
| SKI DE FOND | 4 % ³ |
| SKI ALPIN OU PLANCHE À NEIGE | 1 % |
| MOTONEIGE | 1 % |
| MARCHE OU RANDONNÉE PÉDESTRE | 38 % |
| BICYCLETTE | 5 % |
| AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES / DE PLEIN AIR | 7 % |

¹ L'enquête a été interrompue en 2005.

² STATISTIQUES CANADA, *Enquête sur les voyages des Canadiens* (EVC), 2005.

³ Il existe une importante différence entre cette donnée annuelle et la moyenne des trois dernières années (2002-2004) où il est rapporté que cette activité est pratiquée par 16 % des touristes d'agrément.

En 2004, le tourisme d'agrément représentait 49,3 % du volume des buts de voyage, les autres buts de voyage étant « Affaires et congrès (5,7 %) ; « Visites de parents ou d'amis » (31,9 %) ; « Autres » (13,1 %).

En 2005, la firme Léger Marketing en 2005⁴ a mené un sondage sur les comportements et les profils des touristes qui viennent de l'extérieur du Québec pour visiter le Québec maritime, c'est-à-dire le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, Manicouagan, Duplessis et les Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui a trait à la région de la Gaspésie, les répondants ont répondu, dans un contexte de réponses « assistées » que les **activités pratiquées**, par ordre d'importance, étaient les suivantes⁵ :

- L'observation des paysages : 87 %
- La randonnée pédestre : 77 %
- L'observation des baleines et de la faune : 63 %
- Le camping ou le caravanning : 57 %
- La visite de lieux culturels : 54 %
- Les excursions en mer : 43 %

Pour 75 % de ces touristes de l'extérieur du Québec, le but du voyage en Gaspésie était de « découvrir une région et ses paysages ».

⁴ LÉGER MARKETING, *Profil et comportements des visiteurs hors Québec dans les régions du Québec Maritime : Été - Automne 2005 - Synthèse*, janvier 2006.

⁵ Le répondant pouvait faire plus d'une mention.

Question 3

Les répercussions du développement éolien en Gaspésie sur le tourisme ont-elles été mesurées par le Ministère ou par un autre organisme ? Si oui, comment ont-elles été évaluées ? Quels sont les résultats ?

Réponse

Les répercussions du développement éolien en Gaspésie sur le tourisme n'ont pas été évaluées par le Ministère.

Toutefois, le Ministère a pris connaissance du rapport de suivi d'exploitation 2007 du parc éolien de Baie-des-Sables de Cartier Énergie éolienne dans le cadre de la consultation menée par le MDDEP. Il incluait notamment un sondage auprès de touristes interceptés aux kiosques d'information touristique de Sainte-Flavie et de Matane. L'équipe d'interviewers a complété 349 entrevues en face à face. Les résultats suivants ont été notés:

- la majorité des visiteurs (52 %) provient du Centre (Sud) du Québec, Montérégie et Montréal;
- 85 % visitent la région pour effectuer un voyage d'agrément;
- 100 % des répondants ont vu les éoliennes sur le côté sud de la route, vers Baie-des-Sables, lors de leur trajet entre Mont-Joli et Matane;
- 78 % des répondants seraient intéressés à visiter un parc d'éoliennes;
- moins de 3 % des répondants ont identifié les éoliennes comme des éléments problématiques dans le paysage; le trafic routier, les industries et les poteaux électriques ont été identifiés comme d'autres éléments problématiques dans le paysage ;
- 91 % des répondants déclarent que l'impact visuel est tout à fait acceptable ou plutôt acceptable en visualisant des photos présentant les éoliennes apercevables de la route 132, entre Sainte-Flavie et Matane, plus précisément à proximité de Baie-des-Sables.

Question 4

Quel est l'avis du Ministère à propos du risque de banalisation des paysages de la Gaspésie par la multiplication des parcs éoliens visibles partiellement à partir du trajet touristique de la route 132 ?

Réponse

Préserver le capital touristique sans entraver le développement éolien ni se substituer aux autorités concernées constitue le principal enjeu du Ministère. Il demeure toutefois sensible à ce développement en raison des impacts possibles sur les paysages d'intérêt touristique dans les régions à plus fort potentiel éolien, soit le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la Montérégie et Nord-du-Québec le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'effet cumulatif d'un tel développement peut compromettre l'orientation ministérielle visant le tourisme durable dans les régions concernées. Si quelques parcs d'éoliennes regroupées peuvent être acceptables, voire même devenir des attraits touristiques, un trop grand nombre ou une quantité de petites installations risquent de dénaturer les paysages panoramiques de montagnes ou de littoral, des routes touristiques, des arrondissements historiques et naturels, des aires naturelles protégées, des zones de villégiature et autres sites d'intérêt.

Le paysage constitue l'ingrédient de base de l'attrait touristique de la destination québécoise et conséquemment, du développement économique qu'il génère. Il est un des éléments importants dans la prise de décision d'un touriste quant au choix d'une destination.

En 2006, le Ministère s'est donc assuré que ses préoccupations à l'égard de la protection du paysage soient prises en compte. Ainsi, il a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) lors de sa consultation auprès des ministères et des organismes concernés, et ce, dans le but de soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans la modification de leur schéma d'aménagement pour les besoins d'implantation d'un parc éolien.

Tel que le préconise les *Orientations du gouvernement en matière d'aménagement – pour le développement durable de l'énergie éolienne*, c'est la MRC qui est la mieux placée pour apporter cette contribution, car l'aménagement du territoire relève de sa responsabilité en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il doit donc apporter une attention particulière à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages de son territoire. Il lui est d'ailleurs suggéré que, lorsque le potentiel éolien se superpose à un circuit touristique ou à un paysage sensible chevauchant le territoire de plus d'une MRC, une approche inter-MRC doit être envisagée.

En vertu des responsabilités qu'ils exercent en matière de planification et de gestion de l'utilisation du territoire, les élus de la MRC comptent parmi les principaux fiduciaires de ce patrimoine et leurs actions seront déterminantes quant au legs qui sera transmis aux générations futures.

Par ailleurs, Ministère a rendu disponible en 2007 ses données numérisées des routes et circuits touristiques du Québec dans le Système d'Information et de Gestion en Aménagement du Territoire (SIGAT) du MAMR.

Par la diffusion de ces données, il vise à informer les MRC et les municipalités de l'existence de ces routes et de leurs tracés afin qu'elles puissent en tenir compte dans l'aménagement de leur territoire. On y retrouve d'ailleurs la route du « Tour de la Gaspésie », empruntant la route 132 à partir de Sainte-Flavie et revenant dans la même municipalité en passant par la vallée de la Matapédia.